

A wide-angle photograph of a renewable energy farm. In the foreground, numerous solar panels are arranged in a grid pattern, reflecting the warm light of a setting sun. In the middle ground, several wind turbines stand tall against a sky transitioning from blue to orange and yellow. The overall scene conveys a sense of sustainable energy generation.

Qenergy

Présentation du projet agrivoltaïque « Charme »

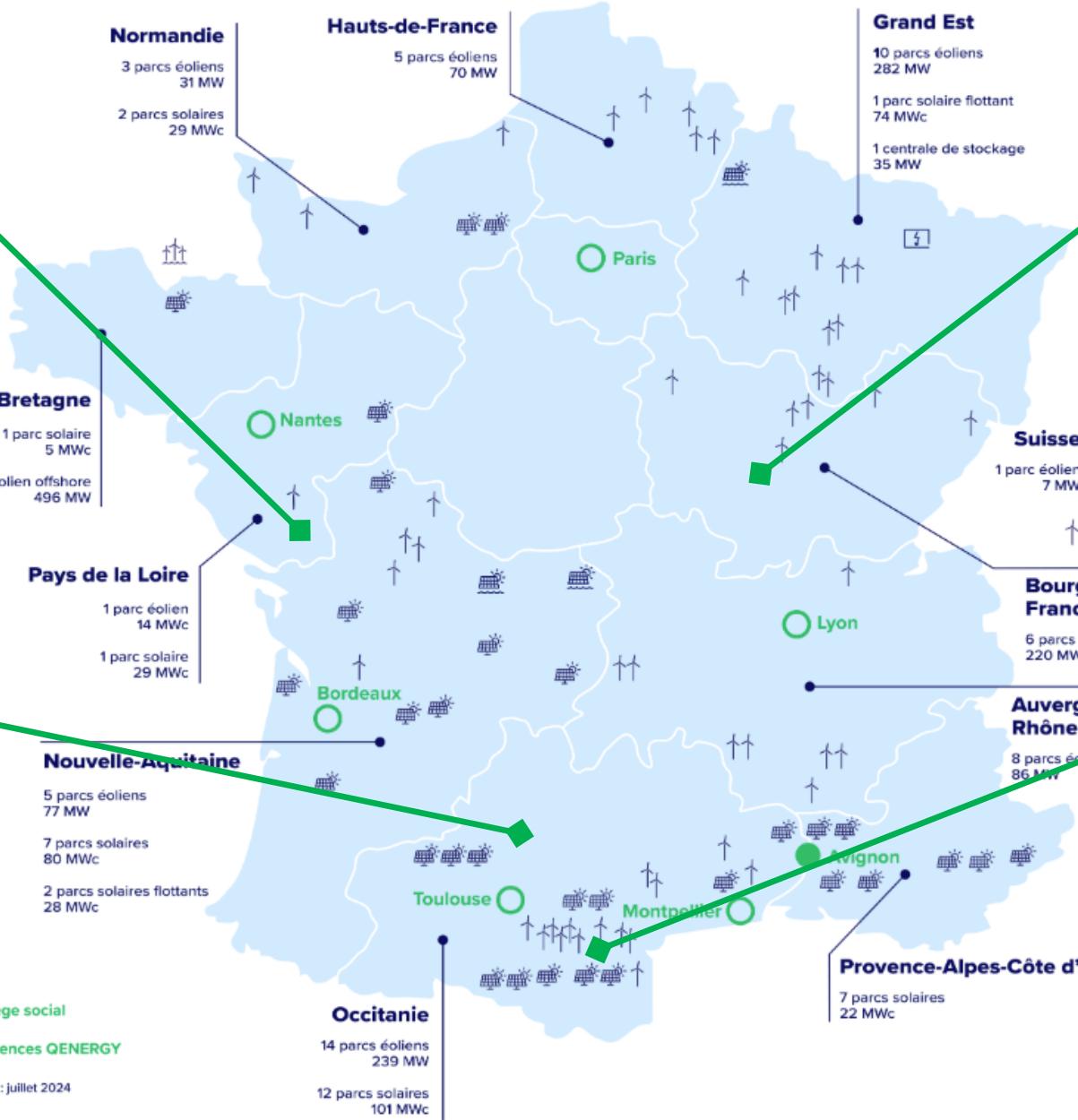
AGRIVOLTAÏSME – EXEMPLES DE PROJETS EN FRANCE



Magnils-Reigniers
VENDEE
Prototype : Agri-PV houblons



Ile aux Légumes (Montauban)
TARN ET GARONNE
Prototype : Agri-PV hydroponie



Emorots
COTE D'OR
Tracker inter-rang
(33 MWc)



Lé Camazou
Aude
Agri-PV pâturage
(12 MWc)

● Siège social
○ Agences QENERGY
Données : juillet 2024

Présentation du projet « Charme »

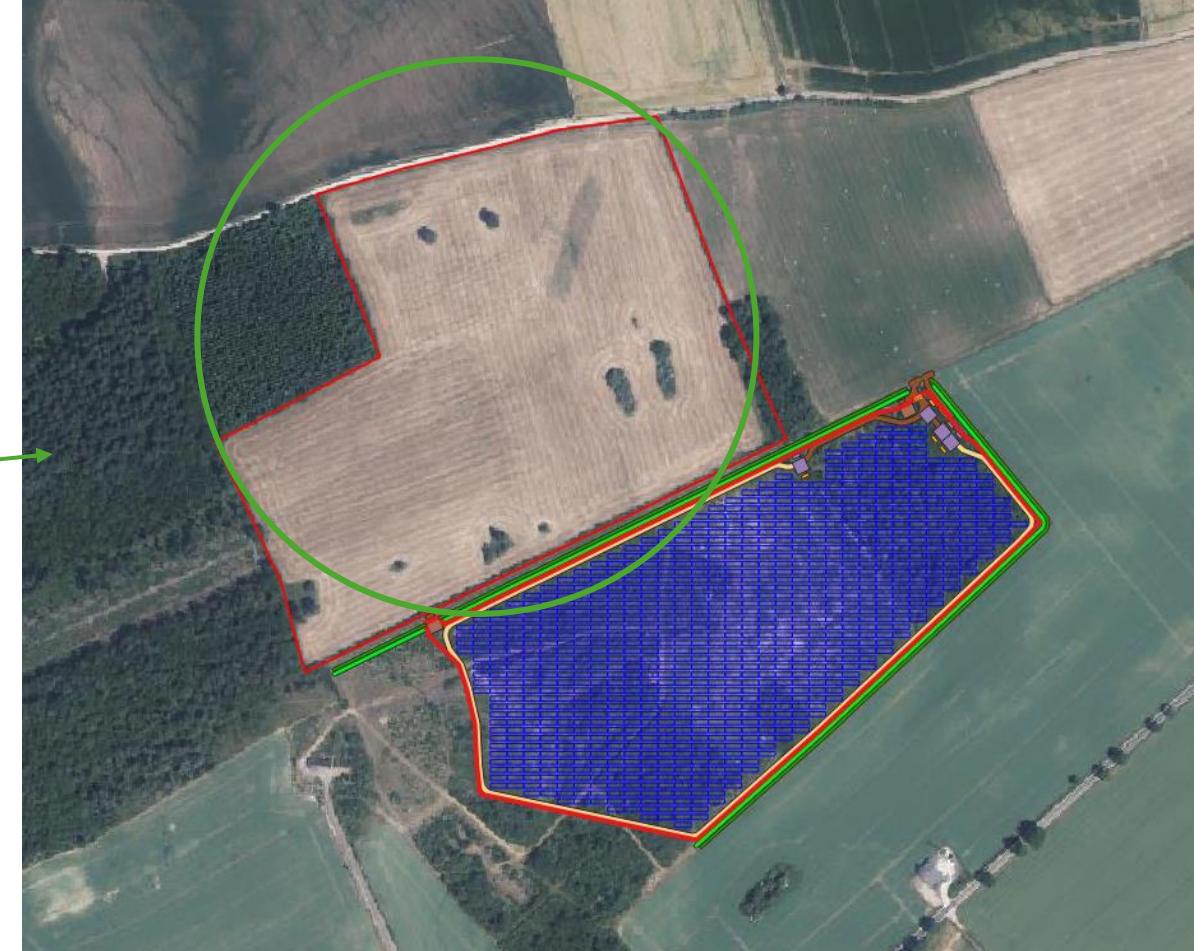
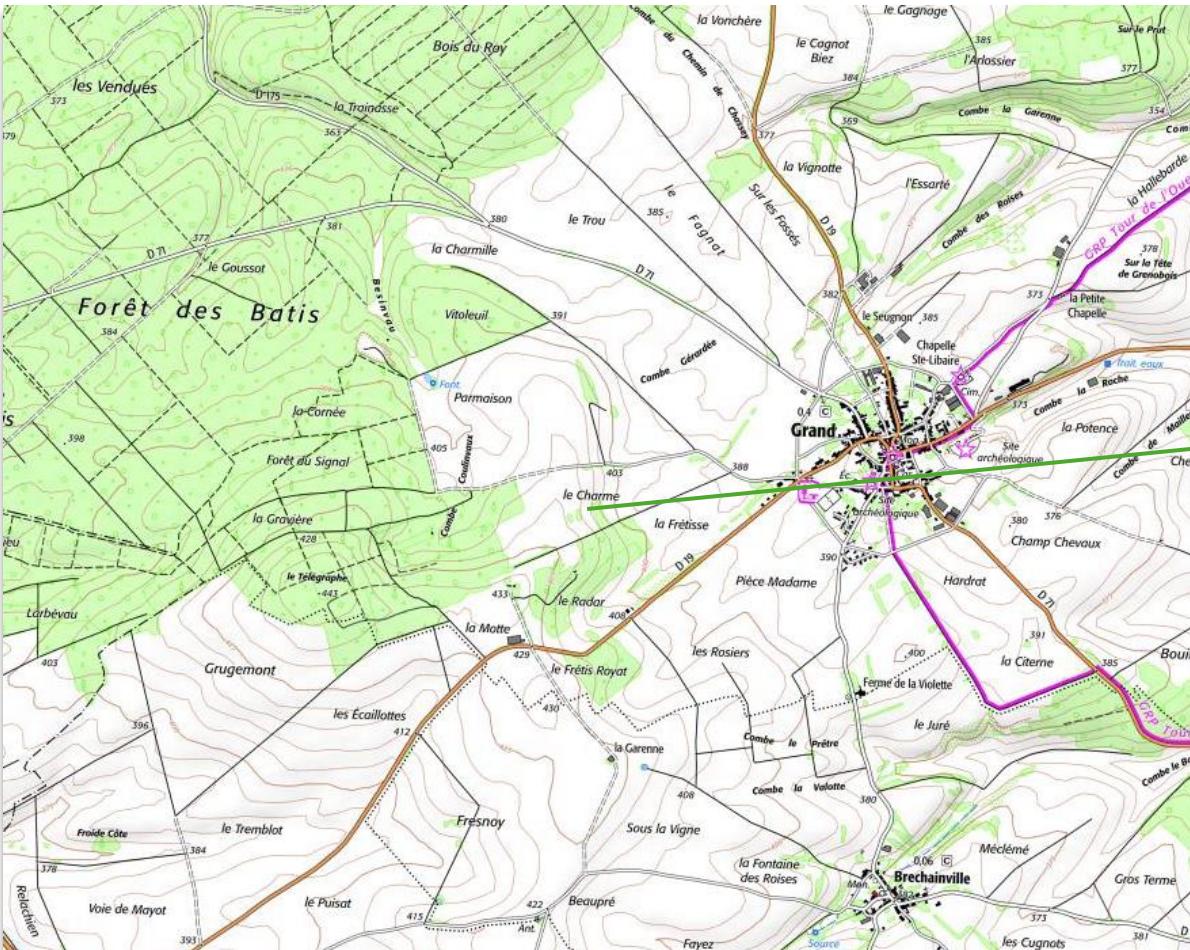


LOCALISATION DU PROJET

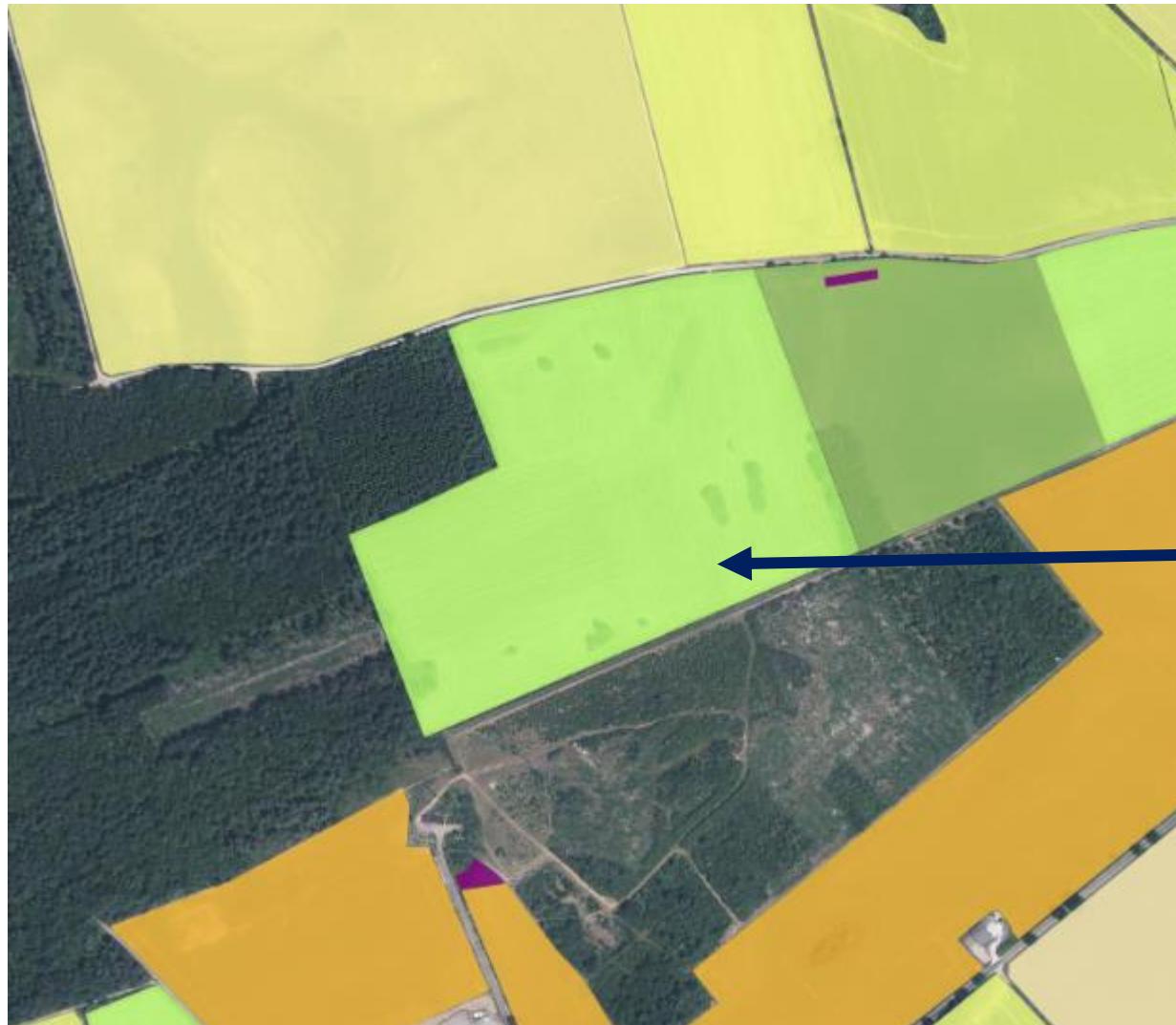
Qenergy

Commune : Grand (Département des Vosges - 88)

Commune membre de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN



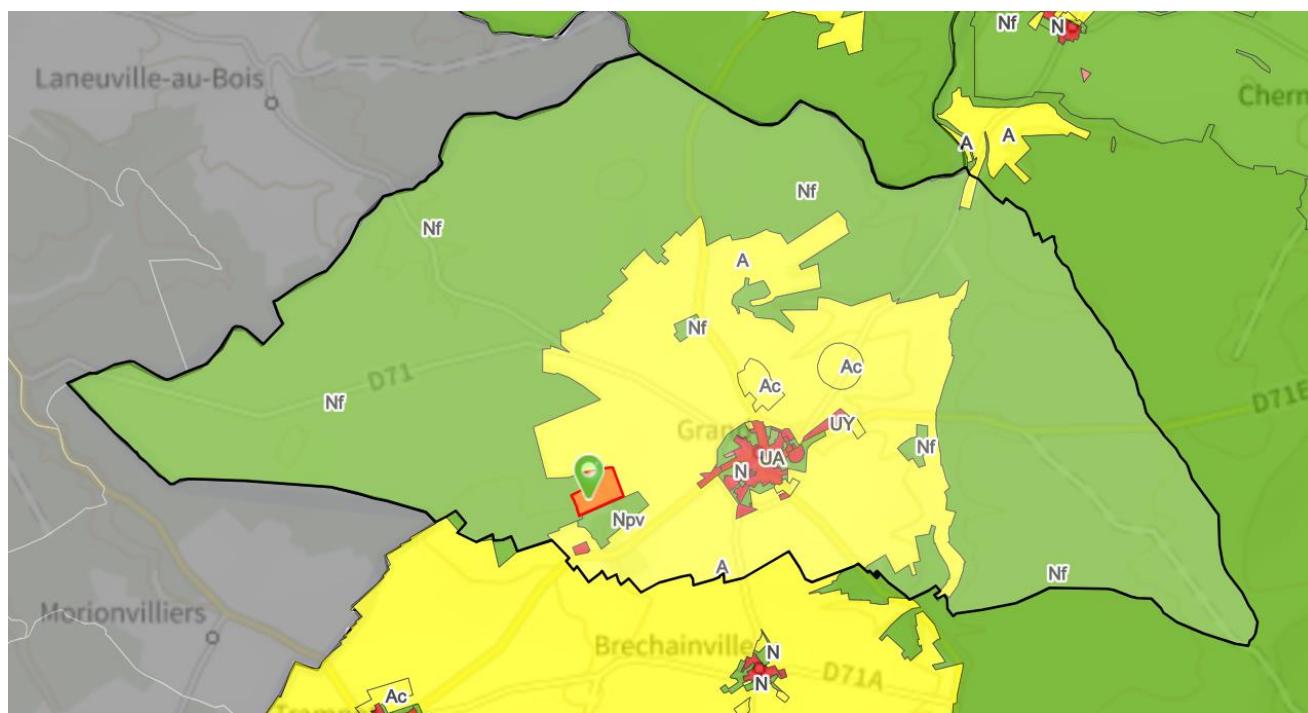
DÉCLARATION PAC



<https://www.geoportail.gouv.fr> – registre parcellaire
graphique rpg 2023

Blé tendre
Maïs grain et ensilage
Orge
Autres céréales
Colza
Tournesol
Autre oléagineux
Protéagineux
Plantes à fibres
Semences
Gel (surface gelée sans production)
Gel industriel
Autres gels
Riz
Légumineuses à grains
Fourrage
Estives et landes
Prairies permanentes
Prairies temporaires
Vergers
Vignes
Fruit à coque
Oliviers
Autres cultures industrielles
Légumes ou fleurs
Canne à sucre
Arboriculture
Divers
Non disponible

L'exploitant fait de la fauche pour vendre du foin. Un contrat de vente d'herbe sur pied est actuellement en place



PLUi finalisé (depuis le 25 février 2025)

Zonage Agricole

Dispositifs applicables à la zone agricole (A) :

- « Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics dès lors qu’elles ne sont pas incompatibles avec l’exercice d’une activité agricole ou pastorale dans l’unité foncière où elles sont implantées et qu’elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces agricoles, naturels et des paysages. Les centrales solaires de type « parcs photovoltaïques au sol » ne sont pas autorisées en zone « A » et secteur « Ac ». Elles sont autorisées uniquement en secteur « Npv ».

Les parcs agrivoltaïques sont quant à eux autorisés en zone « A » et en secteur « Ac ».

Réalisation des études

Etude à réaliser	Bureau d'étude
Etude naturalistes (VNEI)	Rainette 
Etude EIE et paysage	ATER Environnement 
Etude préalable agricole (EPA)	Chambre D'Agriculture 
Etude agrivoltaïque	Auddicé 

Les études sont encore en cours, des premières informations nous ont été remontées (slide suivante). L'implantation définitive du parc prend en compte les enjeux du site afin de respecter la mesure ERC

Qenergy

Conception du projet



H₂



Conception: Version maximaliste



Version maximaliste :
aucune contrainte
n'est prise en
compte

Conception: Version intermédiaire



Version intermédiaire :
les contraintes
techniques et
certaines contraintes
agricoles sont prises
en compte

Enjeux environnementaux

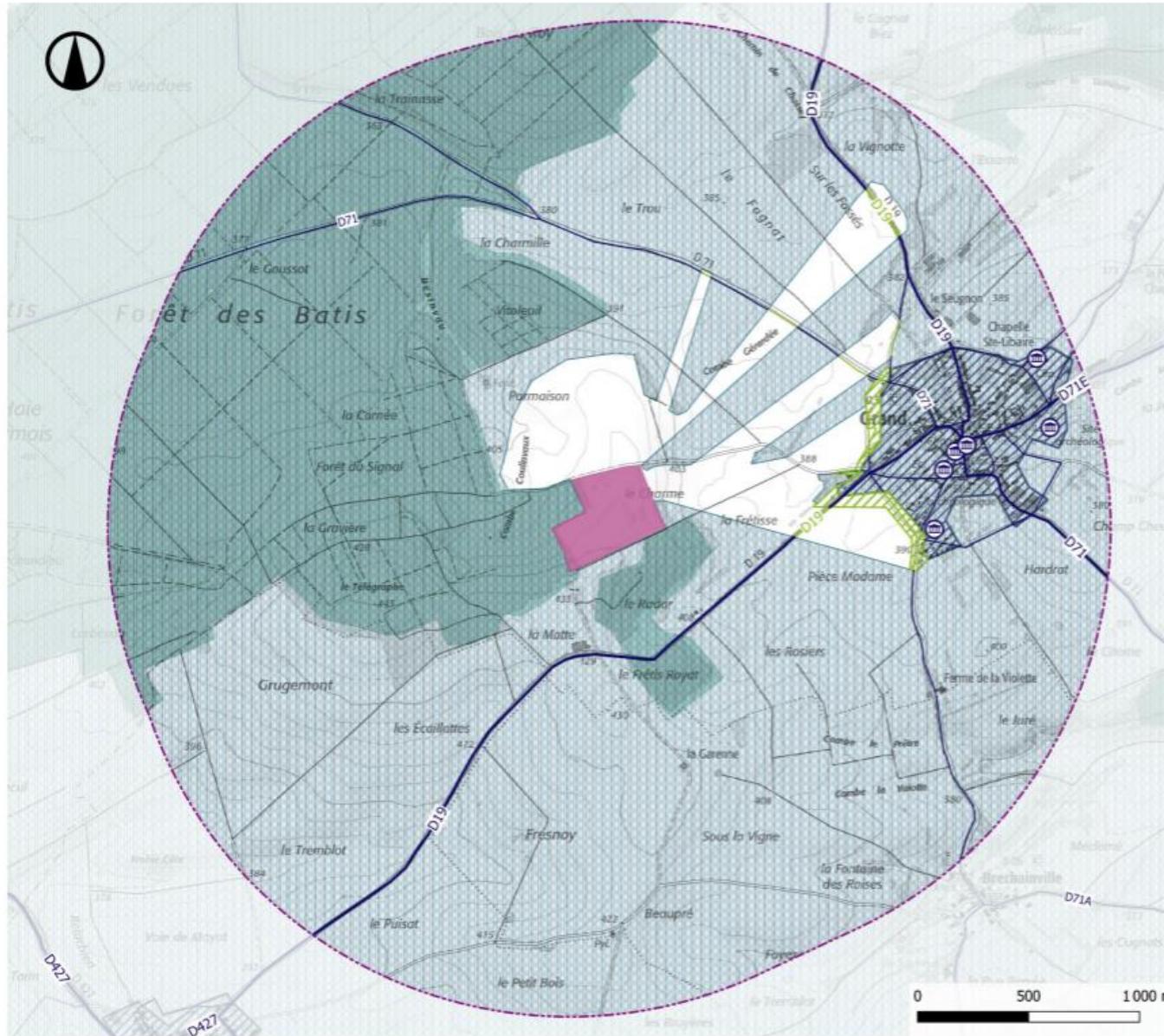
Synthèse des enjeux écologiques



Enjeux environnementaux :
Enjeux concentrés sur le pourtour du projet (Avifaune nicheuse, chiroptère, invertébrés)

Sensibilités paysages

Étude d'Impact Santé et Environnement



Synthèse de l'AER



juillet 2025

Sources : IGN 100®, BD Topo, CLC2018,
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Zones tampons

Eloignée (5 km)

Rapprochée (2 km)

Sensibilité des monuments historiques

Nulle

Sensibilité des axes de communication

Nulle

Très faible

Sensibilité des lieux de vie

Nulle

Très faible

Principaux masques visuels

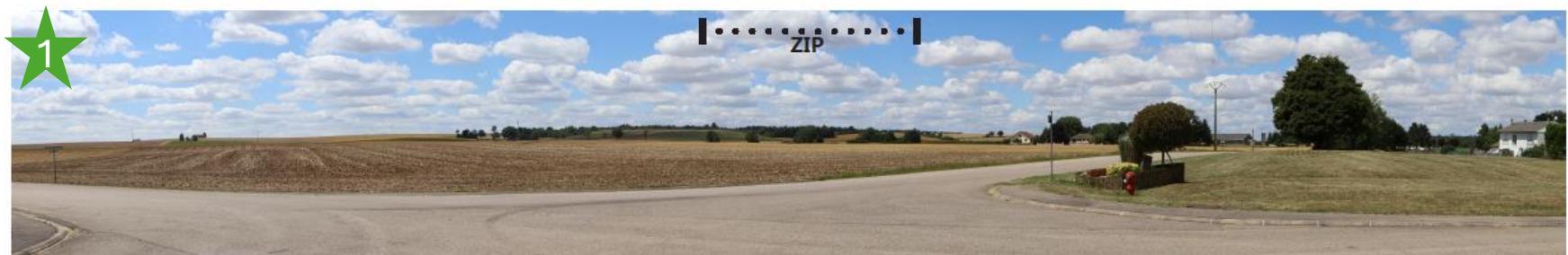
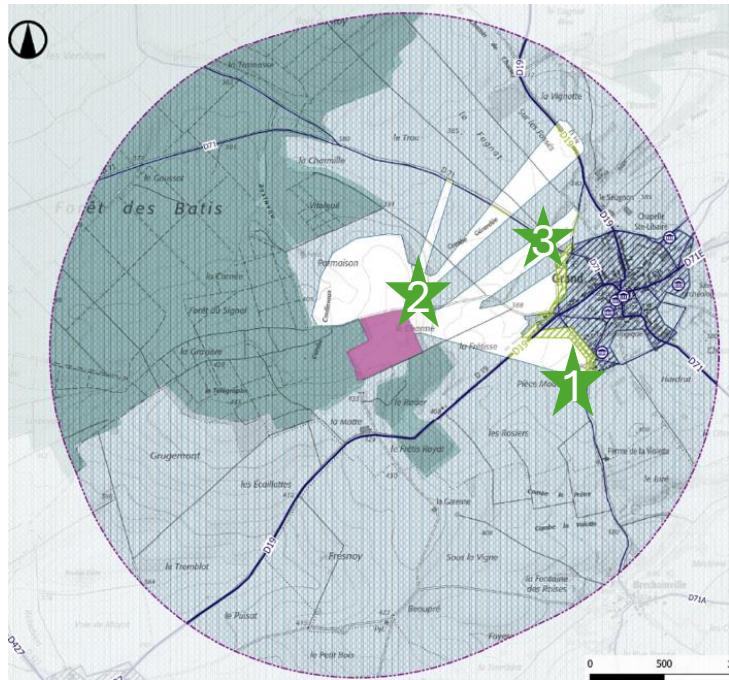
Principaux boisements (>25ha)

Zones de visibilités

Zone de non visibilité théorique

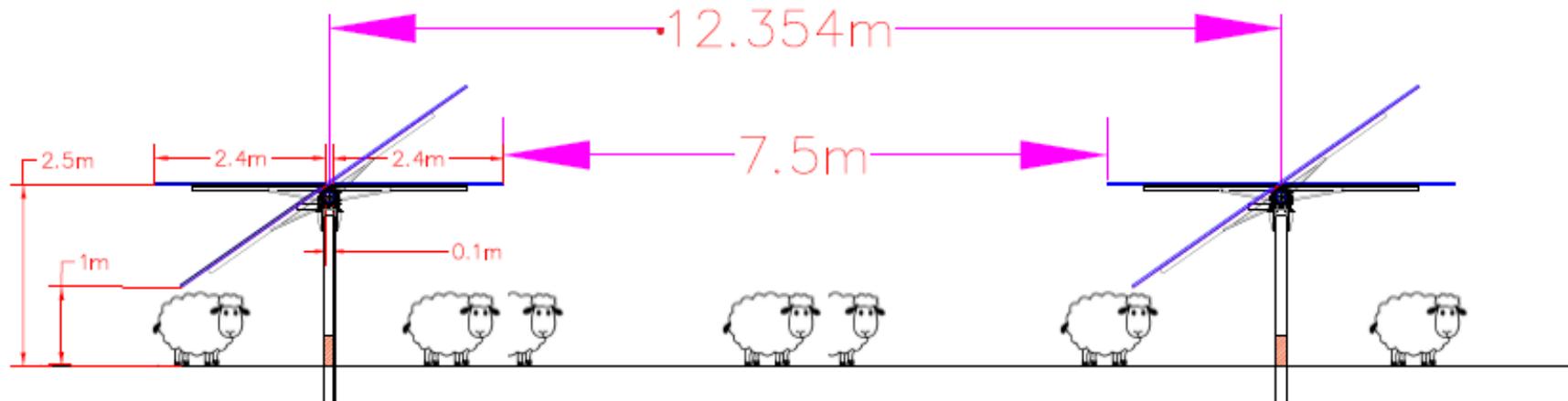
Sensibilités paysages :
Très limités liés à la
topographie de la
parcelle.
Certaines localisations
sont identifiées, mais la
sensibilité reste très
faible avec la distance

Localisation des futurs photomontages

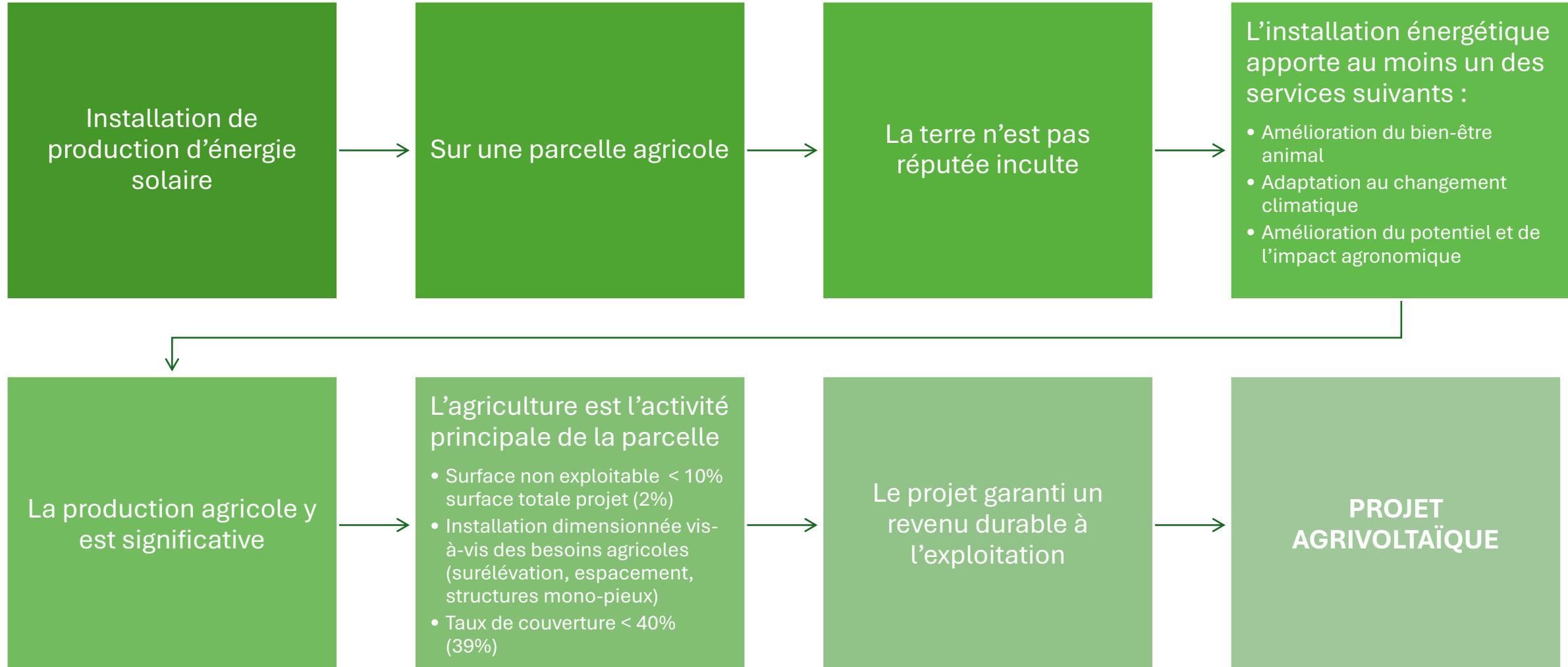


L'agrivoltaïsme

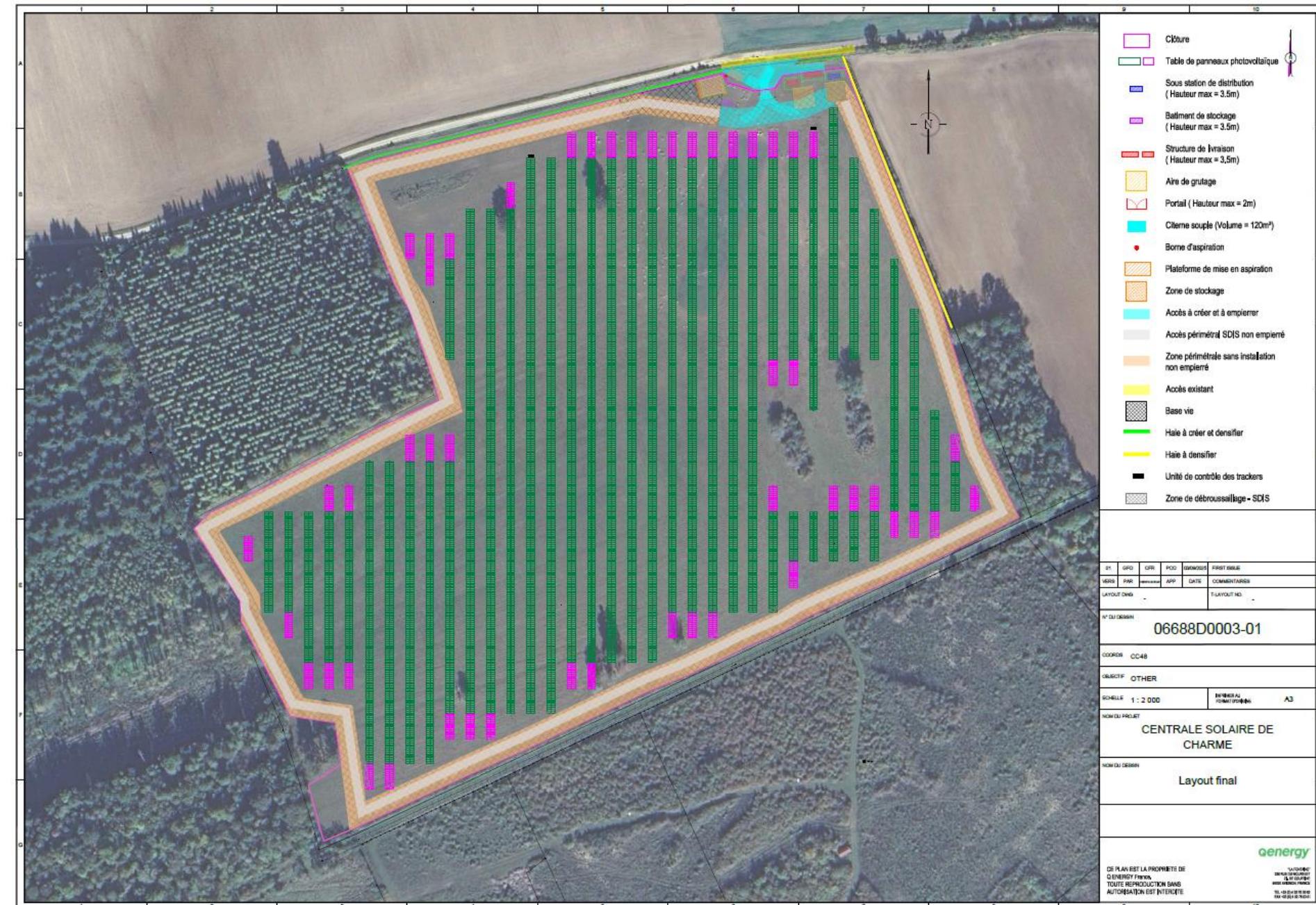
- Taux de couverture inférieur à 40 %
- Choix de fondations monopieux
- Tracker avec axe de rotation à 2,5 m
- Inter-rang pieux à pieux de 12 m
- Possibilité d'avoir un entretien mécanique (semis, fertilisation et travail léger du sol)
- Possibilité d'avoir une alternance fauche / pâture



Adéquation du projet avec décret agrivoltaïque

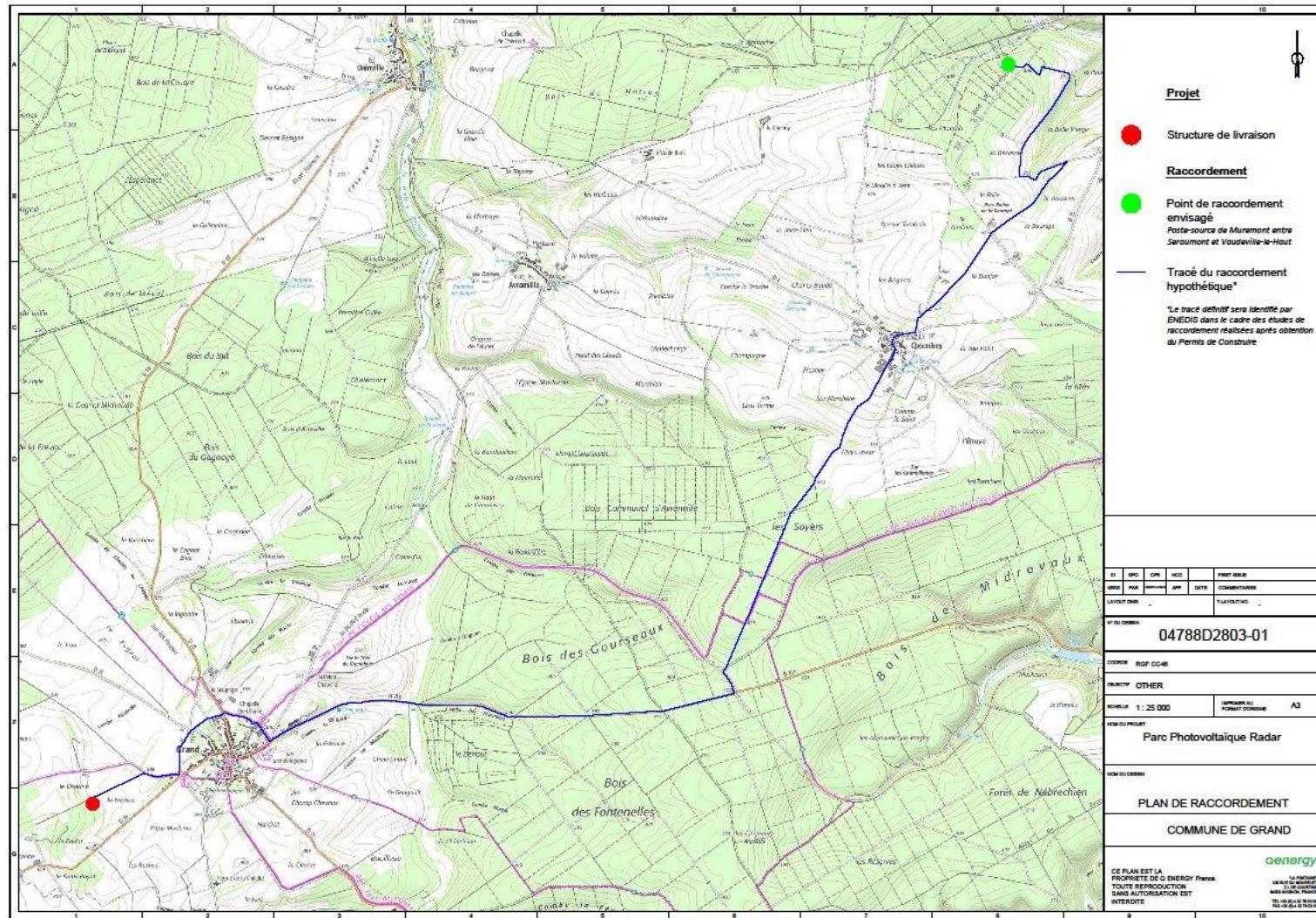


Conception: Version finale



Version finale : les enjeux environnementaux, agricoles et réglementaires :

- Recul par rapport aux limites du site a été pris pour des raisons environnementales
- Evitement environnemental de certaines zones
- Mise en place de haie paysagère
- Relocalisation des bâtiments pour enjeux environnementaux
- Préconisation SDIS
- Prise en compte PLUi



POSTE SOURCE DE MUREMONT:

- DISTANCE : 14,5 KM
- CAPACITÉ TRANSFORMATION HTB/HTA RESTANTE : 29,5 MW

Ce trajet de raccordement, entre le projet et la commune de Vaudeville-Le-Haut est hypothétique. Il sera analysé par ENEDIS lors d'une étude de faisabilité.

Hypothèses de retombés fiscales

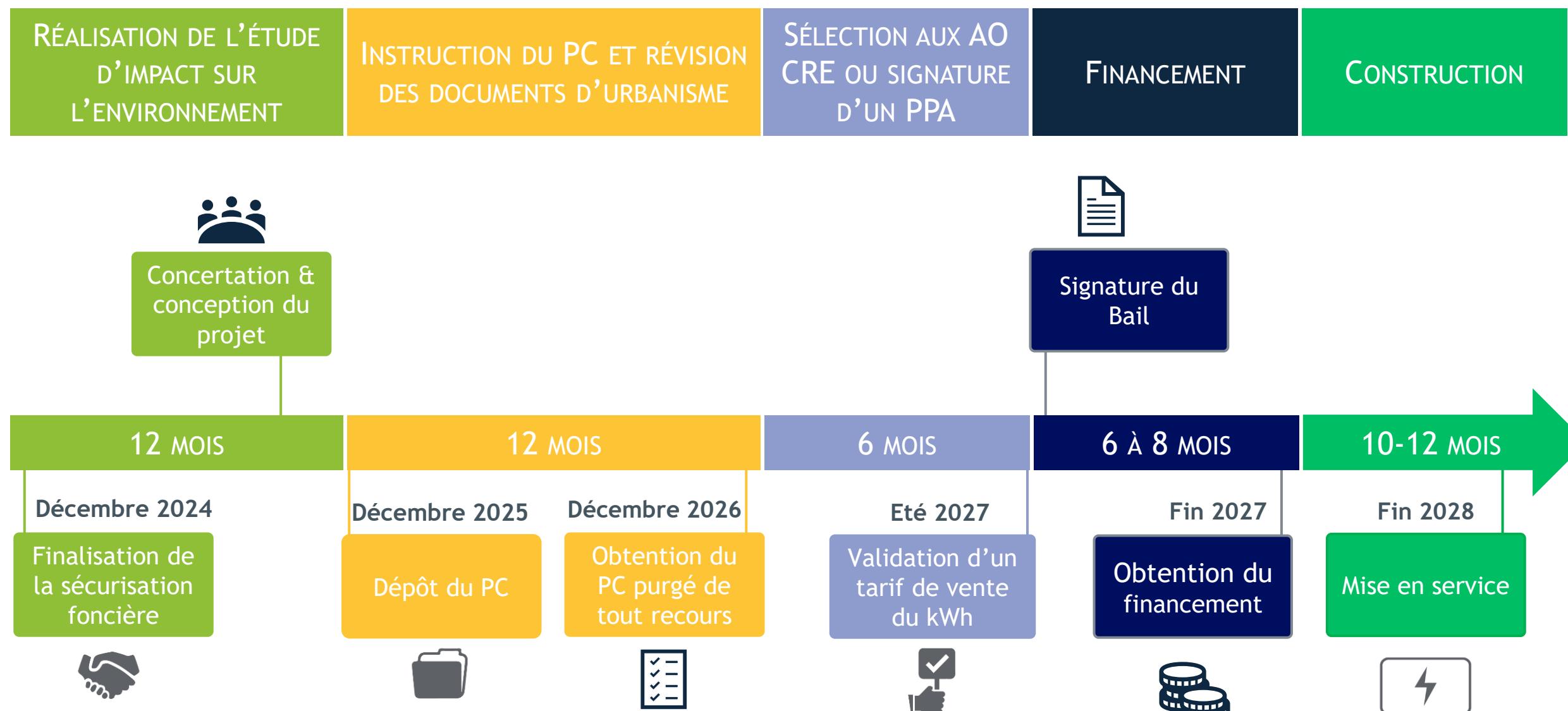


⚠ La taxe d'aménagement est versée seulement la première année

	Communale	Intercommunale	Département
IFER	5 151 €	12 876 €	7 726 €
Taxe aménagement	18 928 €		4 543 €
CFE		10 981 €	
TFPB	6 728 €		
CVAE		1 914 €	1 697 €
TOTAL	30 806 €	25 772 €	13 966 €

Retombés pour la commune
Sur 30 ans = 356 370 €
Avec la taxe d'aménagement = **375 298 €**

Planning prévisionnel



PC : Permis de Construire

CETI : Certificat d'Eligibilité du Terrain d'Implantation

Merci

Paul COLIN
Chef de Projets Solaires

D +33 1 53 93 67 37
M +33 7 85 77 65 19
paul.colin@qenergy.eu

